

PARIS, le 28 mai 2020

Le Sénat adopte en première lecture la proposition de loi du groupe RDSE renforçant la protection des mineurs vulnérables

Les sénateurs du groupe RDSE se félicitent de l'adoption par le Sénat, en première lecture, de la proposition de loi relative aux mineurs vulnérables sur le territoire français portée par Josiane COSTES. Si le texte tel qu'il a été modifié après de longs débats perd de son ambition initiale, il marque néanmoins des avancées importantes, qui, en ce domaine, sont toutes indispensables pour renforcer la protection de personnes particulièrement exposées pendant la période de confinement.

En l'état, la proposition de loi étend l'examen biennuel de la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance par la commission pluridisciplinaire départementale aux enfants de moins de trois ans – au lieu de deux actuellement. Le texte favorise de surcroît le recours à l'adoption simple et simplifie l'ouverture d'un compte bancaire pour les mineurs étrangers isolés de plus de quinze ans, une mesure qui facilitera leur intégration dans notre pays.

Les sénateurs du groupe RDSE attendent maintenant que la navette parlementaire permette de confirmer ces progrès et qu'elle renforcera le texte voté à l'unanimité par le Sénat.

Contact presse : 01 42 34 25 00 - rdse@senat.fr